

FADOQ LES BELLES CHUTES DE ST ANDRÉ

-NOUS VOUS INVITONS À VENIR NOUS REJOINDRE POUR NOS DÉJEUNERS AU RELAIS À TOUS LES DEUXIÈMES MERCREDIS DE CHAQUE MOIS,

-SUIVI D'ACTIVITÉS À NOTRE LOCAL EN PM. À TOUS LES MERCREDIS.

-SUITE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 AVRIL 2024, VOICI LA COMPOSITION DU C.A.

PRÉSIDENTE : CÉLINE BILODEAU

VICE-PRÉSIDENTE : PÂQUERETTE TREMBLAY

TRÉSORIÈRE : GHISLAINE TOULOUSE

SECRÉTAIRE : DIANE GAUTHIER

DIRECTRICES : HÉLÈNE ARCHAMBEAULT, HÉLÈNE DION, LISE FILLION, CARMEN TREMBLAY, DIANE DEGRAND'MAISON

SURVEILLEZ NOS ACTIVITÉ À VENIR.....

CÉLINE BILODEAU, PRÉSIDENTE

Action bénévole Entre-deux

VOUS N'AVEZ PAS VOTRE

CARTE DE MEMBRE 2024?

Il est temps de vous procurer votre carte de membre au coût de 1\$, valide du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Être membre, cela se veut un appui à la mission d'Action bénévole Entre-deux.

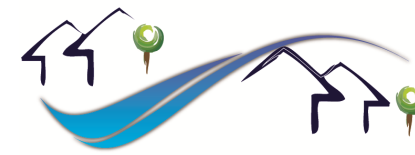
Hélène Archambeault 418-349-8802
Claire Brassard 418-349-8739
Caroline Fillion 418-349-8418
Lise Fillion 418-349-2715
Patrice Fillion 418-487-1101
Ghislaine Toulouse 418-349-2763
Roger Villeneuve 418-321-2177

Le service de repas chaud est toujours disponible à Saint-André pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Nous donnons également le service aux personnes de 65 et moins qui nous sont référées par le CLSC.

Le prix du repas : 10,00 \$
Avec la possibilité d'un retour d'impôt de 35% pour les personnes de 70 ans et plus (reçu d'impôt)

Contactez M Patrice Fillion 418-487-1101.

Action bénévole Entre-deux



CONSEIL EN BREF

Séance spéciale du 27 mars 2024

Demande de renouvellement de cautionnement hypothécaire- Relais St-André, Coop de solidarité

Le conseil a reçu une demande urgente de la part du Relais Saint-André, Coop de solidarité. Comme une réponse était nécessaire avant le 31 mars 2024, nous avons dû procéder à une séance spéciale. Cependant, le conseil a avisé l'organisme que les prochaines demandes devront être faites dans les temps et que les dossiers devront être complets dès le dépôt. Le CA du Relais a demandé de renouveler leur cautionnement avec la municipalité au montant initial de celui-ci. En mars 2024, le solde du cautionnement était à 25 000 \$. Le Relais désirait revenir au montant de 30 000 \$. Avec ce nouveau cautionnement mis à jour, leur institution financière leur permettait de rouvrir leur hypothèque afin d'emprunter 40 000 \$ pour payer leur prêt du *Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)*. Le prêt hypothécaire augmentant de 60 000 \$ à 100 000 \$ leur permet aussi d'obtenir un meilleur têt. Le conseil a accepté la demande et à renouveler son cautionnement de 30 000 \$

Séance ordinaire du 8 avril 2024

Autorisation de projet - Fonds de développement – salle de conférence et salle du conseil

La municipalité a reçu une subvention pour la rénovation de ses locaux. Les locaux laissés vacants par Desjardins ont été aménagés en une nouvelle salle du conseil, une salle de conférence et un nouveau bureau pour la mairesse. Lors des séances en virtuelles pendant la période de la COVID-19, les séances en directs ont attirés un plus grand nombre de citoyens qu'en présentiel. De plus, la possibilité de suivre le tout à distance, permet aux personnes à mobilité réduite qui ne peuvent se déplacer, d'assister aux séances du conseil. C'est pourquoi, la municipalité désire déposer un projet pour obtenir du matériel permettant la captation et la diffusion en direct. De plus, les séances seront conservées et accessibles à partir du site internet. Afin de déposer le projet, la municipalité aura besoin de l'appui de la population afin de valider l'intérêt de celui-ci. À cet effet, une lettre d'appui sera disponible pour signature en ligne et une copie sera également accessible à l'hôtel de ville pour signature.

Également, un projet d'achat de matériel pour la salle de conférence afin de l'aménager pour des visioconférences et formations. Cette salle sera disponible pour les organismes de la municipalité ainsi que l'administration.

Autorisation de dépôt de demande d'aide financière – Fête Nationale

Le conseil désire organiser des festivités pour la Fête nationale. Elle autorise donc la directrice générale à déposer un projet et de signer au nom de la municipalité.



La prochaine séance du conseil régulière aura lieu le **lundi 6 mai 2024 à**

19 h 30,

Au centre communautaire



La date limite **pour apporter votre annonce** est le **lundi 6 mai 2024**

par courriel :

municipalite@standredulac.qc.ca



Municipalité de **Saint-André-du-Lac-Saint-Jean**
11, rue du Collège
Saint-André-du Lac-Saint-Jean
(Québec) G0W 2K0
418 349-8167

Avis de motion et dépôt de projet Règlement 2024-01 – Îlots de chaleur

La Municipalité a déposé le projet de Règlement 2024-01 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-02 de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux. Le présent règlement sera adopté à la prochaine séance. Le règlement consiste à créer un inventaire des emplacements afin de l'insérer dans le plan d'urbanisme conformément aux nouvelles dispositions de loi.

Nomination comité consultatif d'urbanisme

Le conseil a procédé au renouvellement de la nomination de Monsieur Roger Villeneuve pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Embauche – Entretien de la salle communautaire et du chalet locatif

Le conseil a procédé à l'embauche de Monsieur Mario Dubois afin d'effectuer l'entretien de la salle communautaire et du chalet locatif.

Octroi de contrat – Fabrication de nouveaux meubles

Le conseil a octroyé un contrat aux Entreprises Éric Fleury pour la fabrication des nouveaux meubles de la salle du conseil ainsi que la table de la salle de conférence pour un montant total de 7 695 \$ plus les taxes applicables. Le montant sera payé par la subvention.

Octroi de contrat – SPO Électrique, changement de la boîte électrique

Le conseil a octroyé le contrat à SPO Électrique pour le changement de la boîte électrique à l'hôtel de ville pour un montant de 2 900 \$ pour les taxes applicables. De nombreuses modifications au système électrique du bâtiment ont été fait au cours des années et une mise à jour s'imposait pour plus de sécurité ainsi qu'une meilleure efficacité.

Acceptation de soumission – Sécal instrument

Les instruments qui mesurent les différents instruments de débits des postes d'eau potable et d'eaux usées doivent être analysés. Le conseil a accepté la soumission proposée au montant de 2 770.94 \$ plus les taxes applicables. Ce montant sera payé à même les taxes de service déjà prévu au budget.

Acceptation de soumission – Nutrite Pelouse – Balayage de rue

Le conseil a approuvé la soumission de Nutrite Pelouse pour le balayage des rues et des stationnements municipaux au coût de 3 448.80 \$ plus les taxes applicables.

Demande Maison de Jeunes - Kermesse

Le conseil a approuvé la demande d'aide financière de la Kermesse de la Maison de jeunes pour un montant de 200 \$. Le conseil leur souhaite un bon succès!

Quelques rappels importants

Aux propriétaires de chien(s)

Veillez prendre note qu'il est de la responsabilité légale du propriétaire de ramasser les déjections de son animal que ce soit sur la voie publique et sur les propriétés d'autrui. De plus, veuillez prendre note que votre laisse ne doit pas excéder 1.85 m afin de garder votre animal sous votre surveillance.

Des amendes pourraient être applicables.

Nous avons quotidiennement des plaintes sur des propriétaires de petits et gros chiens qui circulent sur la voie publique sans ramasser derrière eux. Certains, laisse même promener leur animal sur le terrain des autres, ayant une laisse trop longue et ne ramasse pas les déjections sur les terrains privés. Sachez que vous contrevenez au règlement et qu'en cas de plainte, vous serez sujet à une amende.

Bénévoles recherchés!

Le conseil relance des activités dans la municipalité. Afin de les mener à bien, nous avons besoin de votre aide. Nous avons deux événements à venir : la Fête de la pêche et la Fête Nationale. Des membres du conseil faisant partie du comité Vie communautaire feront également partie du comité avec l'appui des employés municipaux. Le comité ainsi formé d'élus, d'employés municipaux et de citoyens veillera à la planification et à la réalisation des activités.

Ceux et celles désirant s'impliquer pour l'un ou l'autre des projets peuvent donner leur nom par téléphone au 418 349-8167 poste 5402 ou par courriel au catherine.asselin@standredulac.qc.ca.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-SAINT-JEAN AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 8 avril 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro **2024-01 « ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-02 de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux ».**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi, 2 mai 2024 à 18 h 30** à l'édifice municipal situé au 11, rue du Collège, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au plan d'urbanisme. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'édifice municipal au 11, rue du Collège, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

Résumé du projet :

Modifier le plan d'urbanisme de manière à prévoir certaines mesures d'atténuation pour lutter contre le phénomène des îlots de chaleur urbains dans une partie de l'affectation institutionnelle et publique du secteur des rues Principale et du Collège.

Catherine Asselin

Directrice générale, greffière-trésorière

(Publié dans le journal l'Info Municipale, édition du 10 avril 2024)